Juillet
2016
#40

à cœur ouvert

La **lettre d'information** de la commune des **Allues**

SOMMAIRE

Page **01**
Édito
de Thierry MONIN, le Maire

Page **02**
Exercice budgétaire 2015

Page **03**
Recettes : des ressources à la baisse

Pages **03** et **04**
Recettes de la collectivité

Pages **05** et **06**
Dépenses : une politique d'investissement

ÉDITO

La dynamique impulsée par la commune s'est poursuivie en 2016 dans la lignée des choix budgétaires 2015.

De la prudence : dans un contexte économique difficile, marqué par la poursuite et même l'accentuation de la baisse de dotations de l'État, la commune garde son cap. Celui de la maîtrise de ses grands équilibres budgétaires, notamment grâce à une bonne capacité d'investissement.

De la confiance : malgré des recettes à la baisse, les finances de la commune sont saines et nous autorisent à poursuivre une politique d'investissements structurants destinés à assurer l'avenir de la commune, sans recours à l'emprunt.

De la réflexion : notre ambition pour Les Allues s'inscrit dans un double mouvement. Soutenir l'attractivité du territoire autant que la qualité de vie au quotidien. Cela suppose des choix en matière de dépenses, que nous assumons et qui requièrent la compréhension de tous.

La réhabilitation du centre et notre candidature pour l'organisation des Mondiaux de ski alpin 2023 constituent deux grands projets porteurs pour notre commune. Ils traduisent notre vision stratégique pour Méribel : ambitieuse, fédératrice… mais réaliste, avec le concours de tous.

Thierry MONIN
Le Maire

{DOSSIER

EXERCICE BUDGÉTAIRE 2015

Approuvé en conseil municipal le 22 mars dernier, le compte administratif 2015 traduit les recettes et dépenses effectivement réalisées sur l'année écoulée.

C'est le résultat de l'exercice 2015 qui est présenté, dans la mesure où le budget de l'année 2016 est prévisionnel. Il s'élève à 25,5 millions d'euros en fonctionnement et 26,3 millions d'euros en investissement.

Dépenses de fonctionnement

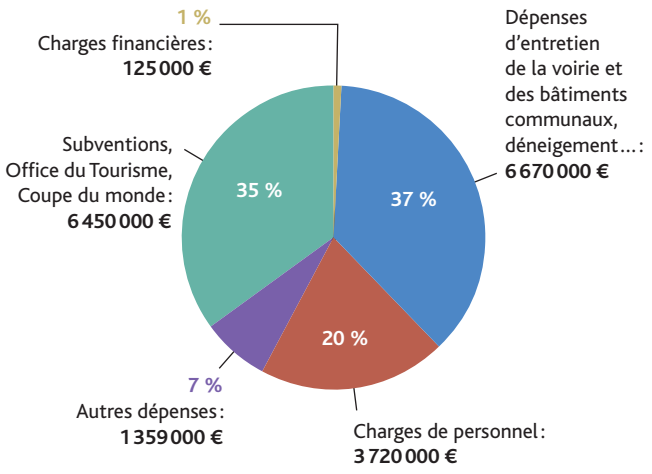

Dépenses d'investissement

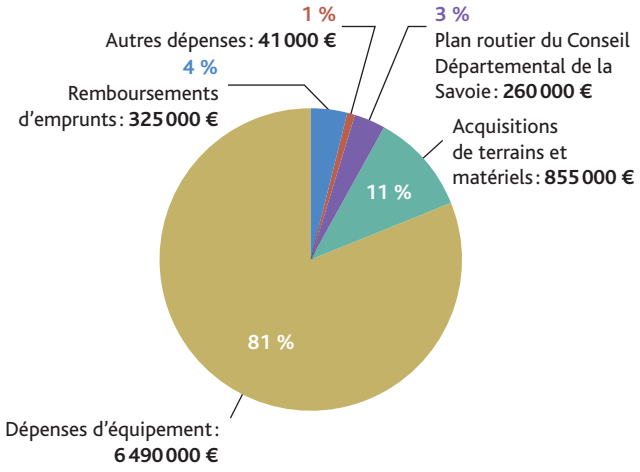

Recettes de fonctionnement

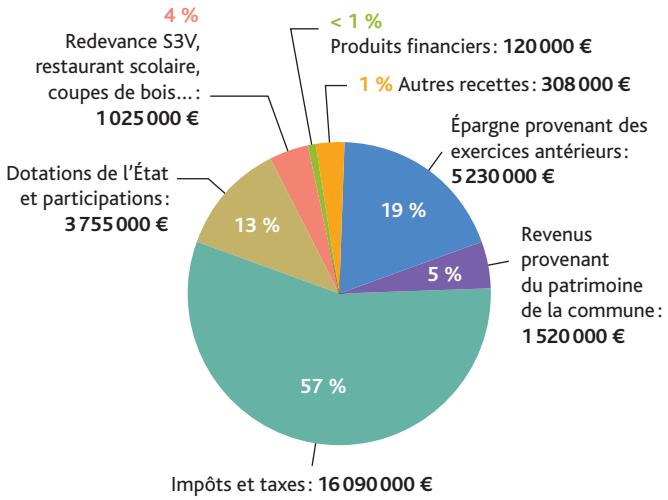

Recettes d'investissement

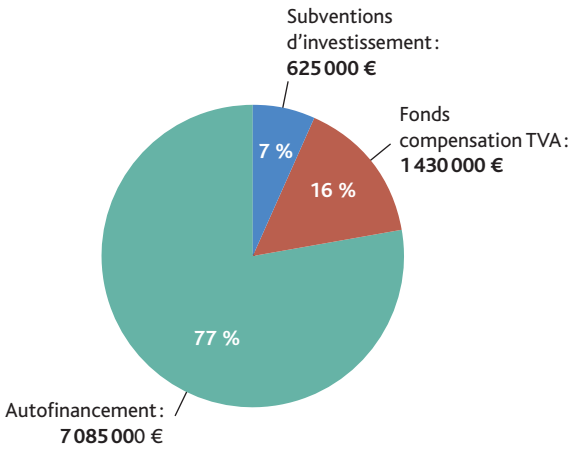

RECETTES : DES RESSOURCES À LA BAISSE

Les recettes de fonctionnement sont principalement issues de la fiscalité (impôts locaux) et des dotations de l'État. Au fil des ans, les recettes de la commune sont, en proportion, de moins en moins issues de l'État et plus de la fiscalité.

- La **baisse de la dotation de l'État** initiée en 2010 se poursuit et s'accentue même depuis 2014 : la dotation globale de fonctionnement a baissé de 520 000 € entre 2014 et 2015, soit 15 % de moins pour la commune des Allues. En 2011, les dotations représentaient 17,4 % des recettes de fonctionnement : elles n'en représentent plus que 10,8 % aujourd'hui.

2010	2014	2016
3 754 000 €	3 310 000 €	2 288 000 €

- L'État a instauré depuis 2012 **un fonds de péréquation** des recettes fiscales (FPIC), qui installe une solidarité entre communes. Concrètement, une partie des ressources des intercommunalités et des communes est prélevée et reversée à des communes moins favorisées. Un accord a été conclu au sein de la Communauté de communes Val Vanoise Tarentaise afin que celle-ci prenne en charge la somme forfaitaire de 1 577 000 € sur la totalité du FPIC prélevé sur le territoire et ce sur une période de 3 ans (2014 à 2016).
  Ce montant de FPIC prélevé sur le territoire de la CCVVT est passé de 1 800 000 € en 2014 à 3 800 000 € en 2016, soit une augmentation de + 109 %. Sur cette somme, la commune des Allues a pris en charge 86 000 € en 2014, 361 000 € en 2015, et 797 000 € en 2016, soit une augmentation de + 823 % entre 2014 et 2016.
- Dans ce contexte de baisse des recettes, la commune dispose d'une bonne **capacité d'autofinancement** et d'un **très faible encours de la dette (0,5 M €)**. Cette situation permet à la commune de maîtriser son budget sans contracter de nouvel emprunt.

Alain ETIÉVENT

Adjoint aux finances

« Depuis 2014, nous conservons notre cap en matière de gestion des finances de la commune : notre démarche s'inscrit dans une logique de maîtrise des coûts et de gestion des priorités.

Nous supportons ainsi le désengagement de l'État en nous appuyant sur nos ressources propres.

Concrètement, cela signifie que nous ne contrebalançons pas la baisse des dotations de l'État par une hausse des taux d'impôts, identiques depuis 2014.

Une discipline budgétaire « payante », et qui nous autorise à rester confiants pour l'avenir. »

Prudence et compréhension

Dans un contexte économique difficile et malgré un autofinancement à la baisse (capacité à investir), la situation reste confortable : les finances communales sont saines.

Néanmoins, **les ressources de la commune ne sont pas illimitées**. Une réalité qui doit être bien comprise de tous, particuliers comme socioprofessionnels, et qui explique que la commune soit amenée à faire des choix dans le financement des projets réalisés et à venir.

RECETTES DE LA COLLECTIVITÉ

La commune poursuit sa démarche de modération fiscale : réduits en 2014, les taux d'imposition sont maintenus à l'identique en 2015 et 2016. La croissance des recettes communales s'explique par la coexistence de différents taux d'imposition. Décryptage.

De 2011 à 2015, les recettes communales issues des impôts locaux directs ont augmenté en moyenne de 2,5 %, représentant 56 % des recettes de fonctionnement. Cette augmentation n'est pas liée à une hausse des taux communaux mais à la croissance des bases d'imposition. Celle-ci s'explique par le dynamisme du tissu fiscal communal (nouvelles constructions) et la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition (valeur locative) votée annuellement par le Parlement.

TROIS ENTITÉS fixent les taux d'imposition

Concrètement : les impôts locaux directs sont perçus par trois types d'entités : les communes, les structures intercommunales et les départements. Aux taux votés par chaque commune, s'ajoutent les taux votés par la communauté de communes Val Vanoise Tarentaise, par le département de la Savoie ainsi que les frais de gestion perçus par l'Etat.

Résultat : même en cas de stabilité des taux d'imposition communaux (le cas des Allues depuis 2014), les impôts directs locaux évoluent sous l'effet combiné de l'évolution des taux de la CCVVT et du département d'une part, de l'actualisation des bases d'imposition décidée chaque année par le Parlement d'autre part.

Taux applicables en 2016		Taux communaux	Taux CCVVT	Taux Département
Taxe foncière sur les propriétés	**bâties**	16,58 %	2,62 %	11,03 %
	non bâties	199,51 %	20,87 %	-
Taxe d'habitation		17,36 %	2,10 %	-
Cotisation foncière des entreprises*		33,71 %	4,34 %	-

* remplace l'ancienne taxe professionnelle

Répartition du produit des impôts directs locaux en 2015 pour la commune

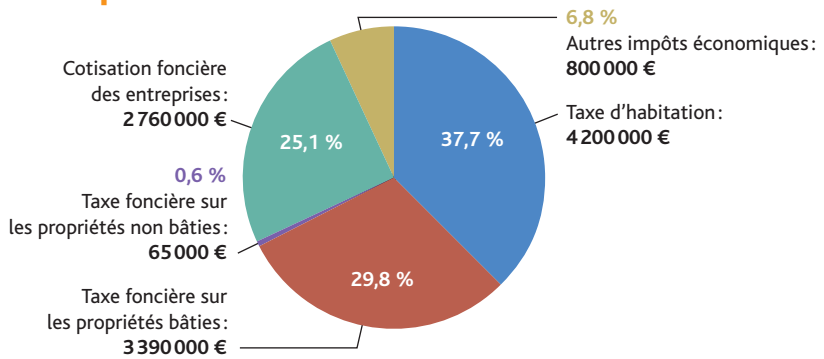

Quels sont les impôts directs locaux ?

Il existe 4 impôts directs locaux. Ceux-ci taxent soit la propriété d'un bien (taxes foncières), soit son occupation ou son exploitation (taxe d'habitation/cotisation foncière des entreprises).

Le mode de calcul est toujours identique : base d'imposition X taux voté par la collectivité.

La base d'imposition est constituée de la valeur locative cadastrale, c'est-à-dire le loyer attendu d'un bien loué dans des conditions normales. Déterminée en 1970, cette valeur est réévaluée chaque année, un projet de révision tenant compte du marché actuel étant d'ailleurs à l'étude au niveau national.

		Bien imposé	Redevable	Calcul
Propriété d'un bien	Taxe foncière sur les propriétés bâties*	Propriété bâtie	Le propriétaire	Base d'imposition x taux voté
	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	Propriété non bâtie		
Occupation d'un bien	Taxe d'habitation	Local à usage d'habitation	L'occupant, qu'il soit propriétaire ou locataire	
	Cotisation foncière des entreprises	Local à usage commercial ou industriel		

* s'ajoute la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe annexe à la taxe foncière sur les propriétés bâties

LA TAXE DE SÉJOUR, RECETTE 100 % DÉDIÉE AU TOURISME

La taxe de séjour s'applique en France dans les communes touristiques sans distinction de taille : stations classées de tourisme, communes littorales ou de montagne, métropoles (Lyon, Paris, Marseille…).

Ce sont les hébergeurs qui collectent cette taxe auprès des touristes. Elle est perçue par la commune au profit de Méribel Tourisme. Elle représente pour l'office en moyenne plus de 700 000 € de recette annuelle. Une taxe additionnelle départementale de 10 % s'applique à la taxe de séjour. Elle est perçue par la commune qui la reverse au département de la Savoie.

En 2015, le Parlement a modifié le régime de la taxe de séjour, via une revalorisation des tarifs et l'abandon de la taxe de séjour forfaitaire. Le conseil municipal a décidé d'appliquer ces nouvelles dispositions à compter du 1er décembre 2015. L'augmentation des tarifs qui en découle vise à développer et améliorer l'offre touristique de la commune des Allues et son attractivité.

DÉPENSES : UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En 2016, la commune poursuit sa politique d'investissement pour soutenir la dynamique économique locale. Les dépenses sont ainsi majoritairement liées aux grandes infrastructures et à la qualité de vie, en cohérence avec les deux pôles de développement local : tourisme et habitat à l'année.

Quand la commune dépense 100 euros (en 2015)

26 €
Dépenses de fonctionnement

13 €
Charges de personnel

16 €
Subvention Office du Tourisme et Coupe du monde

1 €
Subventions aux associations

1 €
Remboursement annuités d'emprunts

39 €
Dépenses d'équipements

4 €
Divers

TOURISME, ACCUEIL ET ANIMATION

Activité clé pour la vallée, le tourisme est un pilier de la vie locale. Le secteur du tourisme bénéficie de subventions notamment allouées par l'association des 3 vallées, France Montagnes, Atout France… Ainsi la commune soutient :

- Méribel Tourisme, via une subvention de 2 900 000 € pour l'activité touristique et une subvention exceptionnelle de 919 000 € pour son activité « parc olympique ». Celle-ci finance les frais de fonctionnement du bâtiment (750 000 €), des dépenses exceptionnelles (77 000 €) et la baisse des recettes (92 000 €). Conditionnel, ce dernier poste est soumis à validation au conseil municipal au vu du bilan de la saison 2016 et ne sera pas versé cette année.
- les déplacements au sein de la station, via le financement des navettes touristiques et gratuites pour tous (1 652 000 € en 2015).

VIE SOCIALE

La commune des Allues ne vit pas qu'en haute saison. C'est la raison pour laquelle la commune réalise des dépenses pour garantir la qualité de vie au quotidien. Elle soutient les associations à caractère :

- social à hauteur de 14 000 € (soutien aux associations locales : Amicale de la Dent de Burgin, Lè Rodzètè…)
- culturel à hauteur de 73 000 € (cinémas, association Terre des Allues…)
- sportif à hauteur de 432 000 € (soutien aux clubs : pêche à la mouche, vélo, hockey, ski…)

CHANTIERS ET AMÉNAGEMENTS

Touristique été comme hiver, la commune investit enfin chaque année pour maintenir voire améliorer la qualité des infrastructures… L'enjeu ? La réalisation d'infrastructures pérennes, afin d'anticiper les temps plus difficiles à venir.

Les dépenses d'investissement représentent 22 144 000 € en 2016. Les principaux postes budgétaires s'articulent autour de 5 axes clés.

Aménagement de l'entrée de Méribel

- Installation d'un escalator reliant le rond point des Ravines au centre pour 480 000 €.
- Pour le parking couvert des Ravines, il s'agit d'une opération neutre pour la commune. Les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de 10 millions d'euros.
- Parallèlement, la commune financera la fin des travaux d'aménagement hydraulique des Ravines à hauteur de 143 000 €.

Parkings et travaux

- Travaux d'amélioration et de construction des parkings : 1 094 000 €* (dont 969 000 €* au Villard).
- Voirie : 1 550 000 € (dont 500 000 €* pour la traversée de Chandon).
- Acquisitions de terrains pour les travaux de voirie : 216 000 €.

Entretien

- Mise aux normes de l'ascenseur incliné : 1 045 000 €*.
- Entretien du parc olympique : 718 000 €.
- Acquisition d'engins de transport et de déneigement : 420 000 €.

Environnement

- Préservation des espaces naturels : 403 000 € (dont reprofilage des chemins, aménagement des espaces forestiers, aménagement du ruisseau des Nez).

Enfance

- Travaux et acquisition pour les écoles primaires : 450 000 € (293 000 €* pour les toitures).
- Création d'un terrain multi-jeux aux Allues : 215 000 €*.

*Coût des travaux suite aux résultats d'appel d'offres.

{MAIRIE DES ALLUES

Renseignements et contacts

› Mairie des Allues - 73 550 Méribel
› Web : toute votre mairie en ligne sur le site
www.mairiedesallues.fr

Services administratifs

› Tél. 04 79 08 61 04 - Fax : 04 79 08 52 07
services.administratifs@mairiedesallues.fr

Services techniques

› Tél. 04 79 08 98 20 - Fax : 04 79 08 98 21
services.techniques@mairiedesallues.fr

› Publication périodique gratuite éditée par la Commune des Allues
› Directeur de la publication : Th. Monin
› Comité de rédaction : Th. Carroz, G. Guervin, A. Etievent, F. Surelle, M. Schilte, M. Lemoine-Gourbeyre, Services de la mairie, agence Thuria.
› Rédaction : F. Bertez (Com'elem) et services de la mairie

› Conception graphique et maquette : www.thuria.com - D12706
› Crédit photo : L. Fabry, JM. Gouédard, V. Thiébaut
› Distribution : par voie postale, en mairie des Allues, dans les Offices du Tourisme
› Téléchargeable sur : www.mairiedesallues.fr